



Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle. Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.	NIS:
Gestionnaire du site : Personne responsable :	

### **PROTOCOLE**

	Les personnes responsables doivent suivre le protocole ci-dessous chaque fois qu'il y a distribution d'aliments à la ferme.	S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.		
2	Décrire la méthode utilisée pour s'assurer que les silos qui contiennent des aliments médicamenteux exigeant une période de retrait sont vidés avant d'être remplis avec des aliments non médicamenteux pour alimenter les porcs destinés à l'abattoir (le début de la période de retrait pour pouvoir expédier à l'abattoir) :		Obligatoire
3	Décrire de quelle manière on doit s'assurer que les aliments sont distribués aux porcs ciblés :  (p. ex., aucun aliment médicamenteux n'est administré aux porcs en finition ou aux porcs destinés à l'abattage (en respectant les rations utilisées à la ferme et les registres de séquençage des aliments)).		
4	Autres bonnes pratiques de production :  a. Registre du séquençage des camions d'aliments : tenir un Registre du séquençage pour tous les camions transportant des aliments fabriqués à la ferme.		Fortement recommandé

### MESURES EN CAS DE DÉVIATION

	Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, les personnes responsables doivent prendre les actions correctives suivantes :	S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.		
2	Consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée et aviser les autres parties concernées (tels que l'agence de commercialisation, l'abattoir [tel qu'exigé], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs).		
3	Décrire comment éliminer les aliments contaminés :  (Par exemple, appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux, si nécessaire ou transférer l'aliment à un autre stade de production où il ne présente pas de risque de résidus conformément aux instructions du vétérinaire.)		Obligatoire
4	Purger le système d'alimentation, si nécessaire. (Si possible, utilisez un aliment non médicamenteux pour purger les conduites. Sinon, purger le système d'alimentation avec du maïs (ou un autre grain) selon un protocole validé et/ou selon les instructions du vétérinaire)).  Appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux.		Obligation
5	Préciser la nature de la déviation, par exemple :  a. Le médicament et/ou le dosage sont différents de ce qui est inscrit sur l'étiquette du fabricant ou l'ordonnance du vétérinaire (limites critiques).  b. Les aliments ont été distribués au mauvais groupe de porcs.		
6	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et précisez le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.		
7	Autres bonnes pratiques de production :		Fortement recommandé

## DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Mineure : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
Majeure (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
Critique : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

# MESURES DE VÉRIFICATION

	Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.	S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et le Registre de séquençage mélange et distribution des aliments (R-S) au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis.		
2	Réviser la POS Distribution des aliments (POS 4.5) au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention des aliments ou au niveau de la gestion qui pourrait affecter la POS.		Obligatoire
3	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.		
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.		

### **REGISTRES**

Nom du registre		Importance	
R-B	Registre de formation		
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme		
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	Obligatoire	
R-1	Registre de vérification		
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant		
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant		
R-4	Registre de surveillance		
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant		
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé	

NOTES			